

CONTRAT ACCUEIL DE LOISIR

Saison 2018 - 2019

Entre

Identification du milieu d'accueil

NOM :	ALSH SAMOURAÏS ET DO-MINOTS DU GARD
ADRESSE :	214 avenue Roger Salengro, 30200 Bagnols/Cèze
REPRESENTE PAR :	M. Demoulin Frédéric, Président
FONCTION :	
PERSONNE DE CONTACT :	Marjorie Escande
TELEPHONE :	06.26.26.05.84

Ci-après dénommé le milieu d'accueil

Et

Identification des parents ou des personnes qui confient l'enfant

Madame

Monsieur

NOM :	NOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
PROFESSION :	PROFESSION :
Tel :	Tel :
Si urgence	Si urgence

Identification de la (des) personne(s) qui conduise(nt) l'enfant et vient(nent) le rechercher
(noms, prénoms, lien avec l'enfant)

--

Identification de l'enfant

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
RESIDENCE HABITUELLE :

Identification de l'enfant

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
RESIDENCE HABITUELLE :

Article 1

L'ALSH accueil (nom(s)/prénom(s))

A raison de 35 mercredis par an et pendant les vacances scolaires, en journée ou demi journée, pour la période du 01/09/2018 au 08/07/2019.

Article 2 les Absences :

Pour toute absence, prévenir l'animatrice au plus tôt afin que nous puissions accepter un autre enfant.

Toute absence non prévenue 24h à l'avance sera facturée intégralement. Toute absence spontanée pour motifs grave ou lourd (avec justificatifs uniquement), vous sera remboursée sous forme d'avoir, ainsi que la possibilité de rattraper pendant les vacances scolaires de l'année en cours. En cas de longues absences, un justificatif médical sera exigé sinon la place de régulier de l'enfant sera attribuée à un autre enfant.

Article 3 Accueil de vos enfants :

Les enfants sont accueillis tous les mercredis de 7h30 à 18h30 durant la période scolaire.

Nous proposons des activités vacances également (jours précisés en amont) de 7h30 à 18h30.

L'association partenaire proposera également pour les plus grands des stages spécifiques sport !

Article 4 Fermeture de l'accueil :

Les jours de fermeture de notre accueil sera précisé aux parents dans des délais convenables afin que ceux-ci puissent organiser leur planning.

Un nombre d'enfants est exigé pour l'ouverture de l'accueil, si le nombre n'est pas requis l'accueil fermera !

Article 5

Le contenu du présent contrat peut être revu de commun accord entre les parties, notamment si les conditions de l'accueil sont modifiées. Cette modification fera l'objet d'un avenant au contrat

Article 6 Règlement

Le tarif des journées s'élève à 20 € (hors sorties qui seront rajoutées au coup par coup). Ce tarif sera mensualisé sur 10 mois à raison de 35 mercredis scolaires soit un montant de 70 € par mois pour des mercredis en journée. Les demi-journées reviennent à 35€ par mois (hors heure de repas qui sera en sus). L'heure supplémentaire de repas ou autre additionnée à la demi-journée, est au tarif de 3€/heure.

Un forfait « sortie » est proposé à raison de 6€ par mois soit 60€ à l'année.

Article 7

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement intérieur et s'engage à le respecter

Article 8

En cas de résiliation de ce présent contrat, un commun accord entre les parties est indispensable.

Prévenir au moins 30 jours à l'avance afin de permettre à l'association de trouver une compensation.

Article 9 Droit à l'image

L'association est amené à faire des photos durant les diverses sorties, et activités. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, nous faire un courrier précisant cela !

Article 10 : Repas et gouter

Le repas et le gouter sont à prévoir par les parents. Un frigo et micro-ondes sont prévus. L'animateur pourra demander un pic nic en cas de sortie.

Article 11 : Calcul de votre contrat

Contrat prévu pour la journée la demi-journée

Pour : 1 enfant ; 2 enfants

Nombre d'enfant	DEMI JOURNEE 35€/mois	JOURNEE 70€/mois	HEURE SUPP 3€/heure	FORFAIT SORTIE 6€/mois
1 enfant				
2 enfants				
TOTAL				

Le tarif facturé sera donc de _____ € par mois de septembre 2017 à juin 2018

Pour les périodes de vacances, elles seront facturées à part !

Article 12 : Cas particuliers

Je choisis de régler au réel les prestations de mon enfant pour des raisons personnelles. Je prends rendez-vous avec la Directrice afin que cette option puisse être possible.

Je soussignée _____ demande l'autorisation exceptionnelle d'être facturés au réel.

Autorisation : oui refus de la directrice motif : _____

Fait en 2 exemplaires, le _____ à Bagnols sur Cèze

Signature des parents
d'accueil
ou des personnes qui confient l'enfant

Signature du représentant du milieu